



CABINET
Service communication

Marseille, lundi 4 août 2014

RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DES REJETS DE SAUMURES DANS LE GOLFE DE FOS

Dans le cadre du développement des sites stratégiques de stockages souterrains de Manosque qui prévoit la création de quatre nouvelles cavités entre 2010 et 2016, GEOSEL a été autorisée, au titre du Code de l'Environnement, à rejeter en mer par un émissaire situé à l'est du Golfe de Fos les saumures de création de ces nouvelles cavités.

L'autorisation accordée à GEOSEL a prévu la mise en place d'un Comité de suivi de ces rejets qui comprend, en particulier, des représentants des administrations concernées, des Mairies de Port-de-Bouc et de Martigues, des plaisanciers et des pêcheurs.

Ce Comité, dont la vocation est d'examiner le bilan des rejets et leurs effets sur le milieu naturel, s'est réuni le 3 juillet dernier à la sous-préfecture d'Istres sous la présidence de Monsieur Simon BABRE, Sous-Préfet.

Du bilan présenté par GEOSEL et Monsieur Alain RAMADE, Directeur du GERIM (cabinet spécialisé dans le contrôle et le suivi des milieux marins), ressortent les éléments suivants :

- ◆ Depuis 2011, environ 14 Millions de m³ de saumures ont été produits dont 4 Millions de m³ ont été rejetés dans le Golfe de Fos à partir de l'émissaire GEOSEL,
- ◆ La salinité des eaux et l'envasement à proximité de la zone de rejet de l'émissaire n'ont pas subi d'évolution notable due aux rejets de saumure,
- ◆ Aucune des espèces marines n'a subi de modification due aux rejets de saumure. Les poissons notamment, sont nombreux à proximité immédiate de la zone de rejet.

Sur les quatre cavités à réaliser, deux sont aujourd'hui mises en service, les rejets de GEOSEL en 2014 et les années suivantes seront donc plus limités.